

LES MÉCANISMES D'ÉVITEMENT FISCAL, LEURS IMPACTS SUR LE CONSENTEMENT À L'IMPÔT ET LA COHÉSION SOCIALE

La mobilisation de la société civile et la médiatisation récente de plusieurs affaires dans le monde (*Swissleaks, Luxleaks, Panama papers, Bahama leaks, Football leaks...*) et en France ont mis en lumière l'ampleur des mécanismes d'évitement fiscal et leur impact sur le financement des services publics. La Commission européenne estime à plus de 1 000 milliards d'euros la perte de recettes fiscales chaque année pour l'Union européenne. Pour la France, ces estimations se situent entre 60 et 80 milliards d'euros. Les pays en développement seraient, de leur côté, 30 % plus impactés que les pays de l'OCDE par ce phénomène, du fait de conventions fiscales désavantageuses et d'administrations défaillantes.

L'évitement fiscal comprend l'utilisation de mécanismes illégaux, explicitement interdits par la loi ou la jurisprudence (notamment abus de droit, actes anormaux de gestion et autres techniques qui peuvent être qualifiés de fraude fiscale pénalement sanctionnée),

et l'utilisation excessive de mécanismes légaux potentiellement dommageable et contraire à l'intérêt général. Ces mécanismes, utilisés par les entreprises et les particulier.ère.s, s'appuient notamment sur les failles législatives des États par le biais de montages complexes permettant d'échapper à l'impôt. La dématérialisation des flux financiers et la numérisation de l'économie soulèvent de nouveaux enjeux et complique le travail des administrations malgré les progrès technologiques.

L'évolution de l'impact des mécanismes d'évitement sur le consentement à l'impôt est difficilement mesurable, aucune étude n'ayant été menée régulièrement dans le temps sur ces questions.

Néanmoins, ces mécanismes fragilisent fortement la cohésion sociale. Le manque à gagner pour les finances publiques entraîne souvent un report de la charge fiscale sur les éléments les moins mobiles. Ils créent ou accentuent, par ailleurs, une distorsion de concurrence entre les entreprises de différentes tailles. Ces mécanismes ont également un impact sur les revenus des



Antoine Dulin

est vice-président du CESE et membre du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse. Il est ancien délégué national des Scouts et Guides de France.

Il siège à la section de l'économie et des finances, à la section des affaires sociales et de la santé et également à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité.

Contact :

antoine.dulin@lecese.fr
01 44 43 64 41

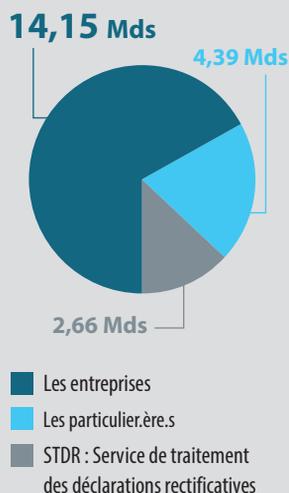
salarié.e.s et réduisent l'assiette des cotisations sociales, fragilisant alors le financement de la protection sociale.

Ils créent, par ailleurs, un sentiment d'injustice chez les contribuables qui ne veulent ou ne peuvent pas se soustraire à tout ou partie de l'impôt et qui ont ainsi l'impression d'être les « seul.e.s à payer ». La médiatisation des affaires ne va pas de pair avec

VOLUME DES REDRESSEMENTS FISCAUX EN 2015 EN FRANCE

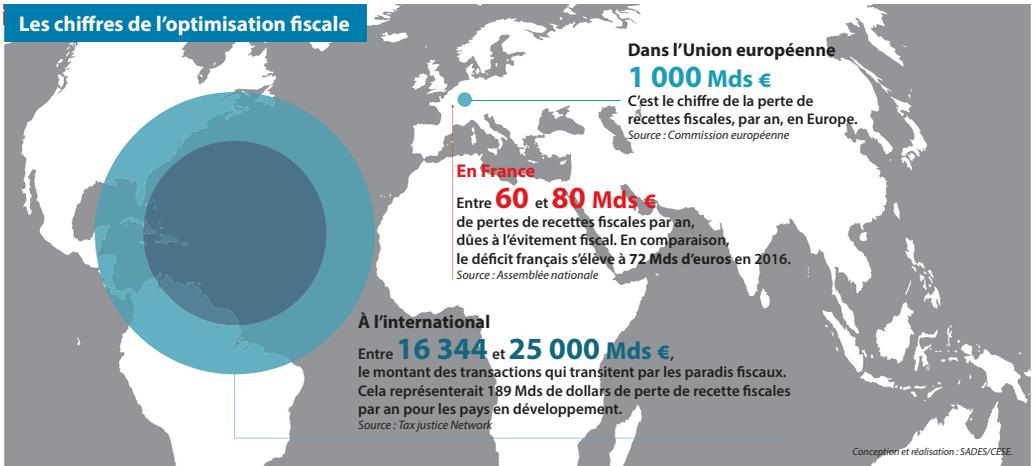
Répartition des résultats par type de contribuables

En milliards d'euros



Source : ministère des Finances, dossier de presse 03/03/2016.

Les chiffres de l'optimisation fiscale



la médiatisation des répressions, souvent longues à se mettre en place, ce qui génère le sentiment d'une « fraude insuffisamment traquée et sanctionnée ». Enfin, une certaine banalisation de l'évitement fiscal, l'impôt étant perçu comme une charge identique aux autres, tend à remettre en cause l'acceptation de l'impôt par les citoyens. En avril 2016, près d'un Français sur 5 se déclarait prêt à faire de l'évasion fiscale s'il en avait beaucoup d'argent.

Confrontées à la crise financière de 2008 et poussées par une opinion publique de plus en plus sensibilisée, la communauté internationale et la France ont pris un certain nombre de mesures pour lutter notamment contre la fraude et l'optimisation fiscale agressive. Au niveau international, l'OCDE a facilité l'échange

automatique d'informations et publié 15 mesures dans le cadre d'un plan d'action contre l'érosion de l'assiette imposable et le transfert de bénéfices (« BEPS »). L'Union européenne a, entre autres, adopté en janvier 2016 le paquet sur la lutte contre l'évasion fiscale et a aussi relancé le projet de directive visant l'adoption d'une « assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés » (« ACCIS »), visant à harmoniser les règles de détermination de l'assiette imposable au niveau européen pour les groupes d'entreprises. La France, quant à elle, a adopté de nombreux dispositifs ces dernières années visant tant à renforcer son arsenal répressif (allongement des peines, création du délit de blanchiment de fraude fiscale, poursuite pour fraude fiscale organisée permettant

de sanctionner les facilitateurs de la fraude (professionnels du chiffre et du droit...) que la transparence (*reporting* pays par pays public pour les banques, registre des trusts...)

Malgré ces mesures, la lutte contre l'évitement fiscal, qui est une des conditions au consentement à l'impôt, présente encore des limites. Le CESE recommande aux pouvoirs publics d'agir pour l'amplification de la régulation aux niveaux européen et international, le développement de la transparence financière, l'amélioration des moyens d'action juridique comme de l'administration fiscale, et enfin de soutenir l'action de la société civile afin de renforcer la légitimité de l'impôt.

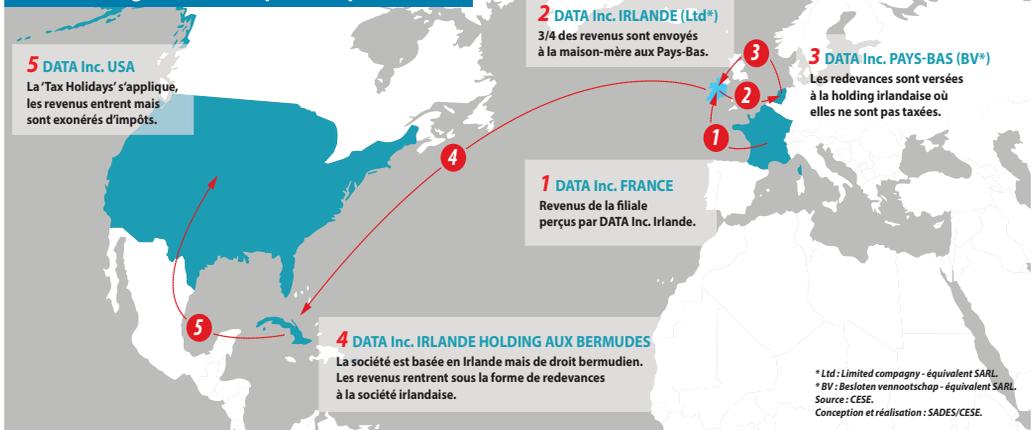
83 %

des Français.es estiment que la fraude fiscale est insuffisamment traquée et sanctionnée

1 Français.e sur 5

se déclare prêt.e à faire de l'évasion fiscale s'il en avait les moyens

DATA Inc., le géant numérique de l'optimisation



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

AFFIRMER LA PLACE DE LA FRANCE DANS LA LUTTE CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL AU NIVEAU EUROPÉEN ET INTERNATIONAL

- **Au niveau européen**, la France doit soutenir l'adoption rapide des recommandations de *BEPS* pour l'ensemble des États membres et encourager l'établissement d'une **liste commune des paradis fiscaux**, en intégrant les territoires européens et en harmonisant les sanctions.
- Convaincu que l'**harmonisation fiscale** est un pilier de la relance européenne, le CESE soutient le projet ACCIS et recommande d'ajouter l'établissement de fourchettes de taux autorisés, comme c'est déjà le cas en matière de TVA. Il souhaite que la France prenne l'initiative d'une coopération renforcée si l'unanimité entre les États européens n'est pas acquise.
- **Au plan international**, la France doit porter l'**organisation d'une COP fiscale**, conférence des États au niveau des Nations unies. Elle permettrait à la fois d'impliquer l'ensemble des États membres (y compris les pays en voie de développement), et d'aborder un certain nombre de points non résolus : notion d'établissement stable, *Patent boxes*... Elle serait une enceinte adéquate pour lancer la mise en place d'un **registre international** qui regrouperait les liens entre les différentes entités économiques de tous les pays et développer une coopération internationale plus systématique et organisée entre les services publics concernés par l'évitement fiscal.

ACCROÎTRE LE NIVEAU DE TRANSPARENCE ET DE RESPONSABILITÉ DES ACTEURS ÉCONOMIQUES PRIVÉS ET PUBLICS

- Face au développement de sociétés écrans ou de trust, le CESE propose **de mieux identifier les bénéficiaires effectifs** par la mise en place de répertoires des entités économiques et des liens de contrôle et de détention au sein des groupes de sociétés. En complément de l'échange automatique d'informations, le CESE recommande l'établissement d'une **loi FATCA à la française** obligeant les établissements financiers à déclarer tous les comptes détenus par des contribuables français à l'étranger mais également des flux avec les paradis fiscaux.
- Le CESE recommande que la **fiscalité fasse partie de la Responsabilité sociale et environnementale (RSE)** des entreprises. À ce titre, notre assemblée recommande d'inclure un volet fiscal dans l'obligation de *reporting* financier des entreprises.
- Le CESE propose par ailleurs **d'impliquer davantage les Institutions représentatives du personnel (IRP) sur la stratégie fiscale des entreprises**. Il recommande que les informations communiquées à l'administration fiscale dans le cadre du *reporting* « pays par pays » soient communiquées aux IRP et souhaite l'instauration d'une obligation d'information

et/ou de consultation concernant les règles en vigueur dans leur entreprise, sur les prix de transferts, sur la valorisation et la cession des brevets et marques, l'utilisation de *Patents-Box*, de rescrits...

- Soulignant les avancées sur la **protection des lanceur.euse.s d'alerte**, le CESE souhaite que le Défenseur des droits soit doté de moyens suffisants pour assurer sa mission et que les IRP jouent un rôle dans le recueil de l'alerte effectuée par un.e salarié.e.
- Enfin, le CESE recommande que l'État et les collectivités locales valorisent les acteur.rice.s économiques qui ont des comportements fiscalement responsables. Pour cela, le CESE préconise qu'**un critère de respect des obligations fiscales soit ajouté** dans le cadre du choix des attributaires de marchés publics, dans l'utilisation de financements publics et dans leur politique de participation.

RENFORCER LES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL EN FRANCE

- Afin d'intensifier la lutte et de pouvoir traiter l'ensemble des données, le CESE recommande de **renforcer les moyens techniques et humains alloués aux organes de contrôle, d'enquête et de poursuite**.
- Le CESE recommande pour **prévenir l'utilisation de montages fiscalement agressifs**, que ceux-ci soient soumis à l'agrément préalable de l'administration fiscale.
- Pour plus de transparence et la clarté du débat public, le CESE recommande que soient publiées **une information complète sur les contrôles fiscaux** ainsi qu'une évaluation des mesures législatives prises en matière de lutte contre l'évitement. **L'outil statistique sur l'imposition** doit être considérablement renforcé.
- Enfin, notre assemblée souhaite que soit étudiée la possibilité d'une plus grande autonomie de la justice en matière de fraude fiscale. Il encourage par ailleurs **une évolution de la notion d'abus de droit** précisant que cette réflexion porte également sur la graduation des sanctions applicables.

RENFORCER LA LÉGITIMITÉ DE L'IMPÔT POUR LUTTER CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL

- Pour notre assemblée, lutter contre l'évitement fiscal est une condition au consentement à l'impôt. **Personne ne doit aujourd'hui échapper à sa participation à la contribution publique**.
- L'impôt mérite d'être davantage expliqué à la population, grâce à des outils adaptés. Le CESE recommande qu'**une campagne pédagogique sur l'utilité de l'impôt et sur les risques encourus en cas d'évitement**, soit conduite à différents niveaux. Il préconise la publication annuelle des chiffres, commentés de manière pédagogique, de l'utilisation des recettes publiques.
- Enfin, l'effort doit aussi être porté dans **la formation des fiscalistes et futur.e.s fiscalistes** afin que les aspects budgétaires, sociaux et sociétaux de la fiscalité et plus largement la dimension citoyenne de l'impôt y soient pleinement étudiés.

L'optimisation fiscale de certains artistes et sportifs de haut niveau

Comment un chanteur peut-il échapper à l'impôt en France ?

